

MEDIATHEQUE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU FINISTERE

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION :

OBJET :

Les présentes conditions générales d'utilisation (ci-après « CGU ») ont notamment pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'Utilisateur (« Utilisateur », tel qu'identifié ci-après) peut d'une part, accéder à la Médiathèque (ci-après « Médiathèque ») du Conseil départemental du Finistère et d'autre part, exploiter les photographies, vidéos, illustrations, documents (ci-après désignés par « Œuvres ») qui en sont issus.

Préalablement à tout accès à la Médiathèque, l'Utilisateur doit accepter, sans réserve, l'ensemble des CGU et déclare, être habilité à agir au nom et pour le compte de la personne (physique ou morale) qu'il représente, le cas échéant. A ce titre, l'Utilisateur engage sa responsabilité personnelle et celle de la personne représentée. La non-acceptation des CGU ne permettra pas à l'Utilisateur de poursuivre la création de son compte et d'accéder à la Médiathèque

ARTICLE 1 : Conditions d'accès à la Médiathèque

Toute personne désirant avoir accès à la Médiathèque du Conseil départemental du Finistère doit en faire la demande en se connectant sur le site <http://cg29.ephoto.fr/> en remplissant le formulaire d'inscription.

Après étude de la demande, le Conseil départemental du Finistère se réserve le droit d'accepter ou de refuser l'accès au demandeur.

Pour accéder à la Médiathèque, un identifiant et un mot de passe sont attribués à l'Utilisateur pour une durée limitée. L'Utilisateur est responsable de la confidentialité de son identifiant et de son mot de passe. Il est également responsable de toutes les activités exercées à l'aide de son courriel et de son mot de passe. Il s'engage à avertir immédiatement le Conseil départemental du Finistère s'il constate une utilisation non autorisée de son identifiant et de son mot de passe.

Une fois l'identifiant et le mot de passe attribués, l'Utilisateur peut accéder à la Médiathèque et faire sa sélection de visuels. Celle-ci est ensuite soumise à l'administrateur de la Médiathèque. Si sa demande est acceptée, le demandeur recevra par courriel une autorisation de téléchargement des médias

ARTICLE 2 : Autorisation d'utilisation

2.1 Les œuvres présentées dans la Médiathèque ont pour objet exclusif la promotion et la valorisation du département du Finistère, en France ou à l'étranger.

Le Conseil départemental du Finistère consent à l'Utilisateur un prêt à titre gratuit des œuvres mis à disposition pour une seule utilisation et sous la stricte réserve d'une utilisation conforme aux conditions définies. Les œuvres mises à disposition doivent être détruits électroniquement après leur utilisation.

Toute utilisation, reproduction ou représentation, d'une photographie ou d'un film (en totalité ou par extrait) figurant dans la Médiathèque est soumise à l'autorisation préalable du Conseil départemental du Finistère.

La demande d'autorisation sera communiquée à la commande et devra spécifier l'utilisation envisagée. L'autorisation est délivrée uniquement pour cette utilisation et pour une seule fois. Toute réutilisation, ou toute autre utilisation, doit faire l'objet d'une autre demande et est soumise à l'accord préalable du Conseil départemental du Finistère. L'autorisation est délivrée à titre personnel et ne peut être transférée à quiconque.

Sauf accord écrit du Conseil départemental du Finistère, toute autre exploitation est strictement interdite. Sont notamment (mais non exhaustivement) interdites, toutes utilisations

commerciales, publicitaires, partisans, immorales, diffamatoires, injurieuses, destinées à dénigrer les personnes (physiques ou morales) et les biens et/ou toute autre exploitation qui serait contraire aux lois en vigueur en France et dans le pays où les œuvres seraient exploitées et/ou toute association avec des signes distinctifs autres que ceux du Finistère.

2.2 - Aucune œuvre ne peut être modifiée sans accord préalable et écrit du Conseil départemental du Finistère. Les recadrages nécessaires à la mise en page (lesquels ne devront pas dénaturer la Photographie), devront également faire l'objet de cet accord. Dans l'hypothèse où le Conseil départemental du Finistère accorderait à l'Utilisateur la possibilité d'adapter un ou plusieurs Photographies, il est rappelé que les droits issus de l'œuvre « dérivée » ainsi réalisée ne seront pas dévolus à l'Utilisateur, conformément à la loi.

Par ailleurs, la reproduction sur support papier ou sous forme électronique doit obéir aux principes suivants :

- respect de l'intégrité des informations, documents ou données reproduites (aucune modification, ni altération d'aucune sorte) ;
- citation explicite du site <http://www.cg29.fr> comme source ;
- mention que les droits de reproduction sont réservés et strictement limités.

Il est rappelé que toute exploitation, reproduction et/ou présentation, totale ou partielle, par quelque procédé que ce soit (présent ou à venir), de la Médiathèque et/ou des œuvres présentées, sans l'autorisation du Conseil départemental du Finistère est susceptible de constituer une contrefaçon et peut donner lieu à des poursuites judiciaires.

ARTICLE 3 : Propriété des œuvres et droits

3.1 Les médias prêtés par le Conseil départemental du Finistère restent la propriété de leurs auteurs ou de leurs ayant-droit. De ce fait, les documents ne sont en aucune manière vendus par le présent contrat mais seulement confiés en prêt d'usage.

Le Conseil départemental du Finistère accorde à l'Utilisateur une autorisation d'exploitation définie, temporaire et non exclusive portant sur les Photographies sélectionnées. L'Utilisateur, qui s'oblige à respecter strictement les CGU, les mentions contenues dans la fiche informative attachée à chaque œuvre, ainsi que les éventuelles conditions complémentaires établies entre lui et le Conseil départemental du Finistère, s'interdit de céder et/ou concéder (totalement ou partiellement, à titre gratuit ou onéreux) les droits et/ou les supports qui seraient issus du ou des Photographies adressés par le Conseil départemental du Finistère.

3.2 L'emprunteur est entièrement responsable de toutes les utilisations qu'il fait des documents et notamment s'il les confie à des tiers (agence de communication par exemple). En cas d'utilisation illicite par des tiers non autorisés, le Conseil départemental du Finistère se réserve la possibilité d'engager la responsabilité de l'emprunteur ou du tiers Utilisateur.

ARTICLE 4 – Respect du droit à l'image des personnes

Outre l'autorisation du Conseil départemental du Finistère, toute utilisation d'une image représentant une personne nécessite l'autorisation préalable de cette personne, ou de ses parents si elle est mineure.

De même, toute utilisation d'une image représentant une œuvre, une marque ou une enseigne est soumise à l'autorisation préalable du titulaire des droits sur cette œuvre. Il appartient à l'Utilisateur d'obtenir l'autorisation des personnes photographiées ou des titulaires des droits sur les œuvres. Toute utilisation sans une telle autorisation engage la seule responsabilité de l'Utilisateur qui le reconnaît et s'interdit expressément d'appeler le Conseil départemental du Finistère en garantie, en cas de litige.

ARTICLE 5 - Responsabilité

Les informations et/ou documents figurant sur ce site et/ou accessibles par ce site proviennent de sources considérées comme étant fiables.

Toutefois ces informations et/ou documents sont susceptibles de contenir des inexactitudes et des erreurs typographiques. Il est recommandé de vérifier l'exactitude et la pertinence des informations et/ou documents mis à disposition sur ce site.

Les informations proposées le sont à titre de service rendu au public. Malgré tout le soin apporté à l'actualisation des textes officiels et à la vérification des contenus, les documents mis en ligne ne sauraient, de quelque manière que ce soit, engager la responsabilité du Conseil départemental du Finistère.

Les informations et/ou documents disponibles sur ce site sont susceptibles d'être modifiés à tout moment, et peuvent avoir fait l'objet de mises à jour. En particulier, ils peuvent avoir fait l'objet d'une mise à jour entre le moment de leur téléchargement et celui où l'Utilisateur en prend connaissance.

L'actualisation des informations et/ou documents disponibles sur ce site se fait sous l'entière responsabilité de l'Utilisateur, qui assume la totalité des conséquences pouvant en découler. Le Conseil départemental du Finistère ne pourra en aucun cas être tenu responsable de tout dommage de quelque nature qu'il soit résultant de l'interprétation ou de l'utilisation des informations et/ou documents disponibles sur le site.

ARTICLE 6 - Sécurité

La Médiathèque est accessible par le réseau Internet 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, sauf cas de force majeure, événement hors de contrôle du Conseil départemental du Finistère et/ou de l'hébergeur, pannes éventuelles et/ou interventions de maintenance et/ou de mises à jour nécessaires pour assurer le bon fonctionnement des services.

Le Conseil départemental du Finistère s'engage à mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour assurer une bonne qualité d'accès à la Médiathèque et assurer la fiabilité et la rapidité de mise en ligne des données qu'il met à disposition.

L'Utilisateur déclare connaître et accepter les caractéristiques et les limites de la transmission d'informations par le réseau Internet, ainsi que ses coûts pour sa propre connexion à ce réseau.

En conséquence, le Conseil départemental du Finistère ne peut garantir l'absence d'anomalies dans la saisie et/ou à l'affichage sur écran et/ou sur papier à l'édition. Il appartient également à l'Utilisateur, de s'assurer que les caractéristiques techniques du matériel et des logiciels qu'il utilise lui permettent un accès à la Médiathèque dans de bonnes conditions, et de prendre toutes mesures appropriées pour être protégé d'une contamination par d'éventuels virus.

En tout état de cause, l'Utilisateur reconnaît expressément que la responsabilité du Conseil départemental du Finistère ne pourra en aucun cas être recherchée pour un quelconque préjudice et/ou dommage direct et/ou indirect résultant d'un virus, d'une intrusion frauduleuse d'un tiers, d'une perte de donnée et/ou de programme, d'une interruption de liaison, d'une panne de serveur, d'un problème électrique, des temps d'accès à la Médiathèque, de difficultés rencontrées par l'Utilisateur lors de sa connexion, sa consultation et/ou de son téléchargement, d'une inexactitude, erreur d'indexation, retard de mise en ligne et/ou toutes autres anomalies (sans que cette liste ne soit exhaustive).

ARTICLE 7 : Mentions obligatoires

Toute reproduction et/ou représentation, doit obligatoirement être accompagnée de la légende des visuels ainsi que des mentions suivantes : « © **nom du photographe / cg29.fr** » pour les photographies et « © **nom du réalisateur, collection du Conseil départemental du Finistère** »

pour les films. Les informations correspondantes sont fournies par le Conseil départemental du Finistère lors de l'envoi des œuvres.

ARTICLE 8 : Justificatif de parution

Un justificatif de parution doit obligatoirement être adressé au Conseil départemental du Finistère dans le mois suivant la parution (exemplaire de l'ouvrage dans lequel l'image est utilisée, url du site web, maquette pdf des panneaux pour une exposition, etc.) Aucune reproduction et/ou représentation d'image/film ne peut être assortie d'un commentaire susceptible de porter atteinte aux droits de l'auteur, du Conseil départemental du Finistère ou des tiers, ou d'enfreindre la loi.

ARTICLE 9 – Etablissement de liens

Le Conseil départemental du Finistère autorise tout site ou tout autre support à le citer ou à mettre en place un lien hypertexte pointant vers son site.

La mention explicite du site dans l'intitulé du lien est impérative. Les pages du site ne doivent pas être imbriquées à l'intérieur des pages d'un autre site.

Le Conseil départemental du Finistère se réserve le droit de demander la suppression d'un lien qu'il estime non conforme à l'objet du site de la Collectivité, à ses missions ou plus généralement à son éthique.

Cette autorisation ne vaut pas pour les supports diffusant des informations à caractère polémique, pornographique, xénophobe ou pouvant porter atteinte à la sensibilité du plus grand nombre.

ARTICLE 6 : Droit applicable

Le présent contrat est soumis au droit français.

Tout différent qui surgirait à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution des clauses du présent contrat, sera soumis, à défaut de résolution à l'amiable, aux juridictions compétentes de Rennes